



COMPTE RENDU DU COCON n°3



ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRni) DE L'AUNELLE-HOGNEAU ET ACTUALISATION DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES (AZI)

Date : 17 décembre 2013 à 15h00
Lieu : Salle des fêtes de la commune de Quievrechain
Cadre : COmité de CONcertation n°3
Objet : Réunion de validation de l'aléa et des enjeux
Ordre du jour : Présentation de l'aléa affiné et des enjeux
Rédacteur: Didier Mazet-Brachet

Présents :

Nom – Prénom	Service
LIEVAL Audrey	CLE Sage Escout
BARRAS Parick	VNF VALENCIENNES
MAGNIER Philippe	Valenciennes-Métropole
SOUFFLET Jean-Luc	SDIS 59
RENAUD Jean-Luc	SDIS 59
GUILAIN Alexandre	SDIS 59
SIMON Antoine	NOREADE
DUBRULLE José	Chambre d'Agriculture – Mairie de THIVENCELLE
POREZ Geneviève	Mairie WARGNIES-LE-PETIT
GROSSEMY Jean-Claude	Mairie BERMERIES
DEE Alain	Mairie CRESPIN
SALETA Christine	Mairie CRESPIN

PIETTE Henri	Mairie SAINT AYBERT
ALGLAVE Gérard	Mairie ROMBIES ET MARCHIPONT
LEGRAND Jean-Paul	Mairie TAISNIERES SUR HON
COPPIN Luc	Mairie FRESNES SUR ESCAUT
DELMOTTE Gérard	Mairie SEBOURG
PARIS Bernard	Mairie LA LONGUEVILLE
BETH Jacky	Mairie AMFROIPRET
LAURENT Claude	Mairie JENLAIN
JOUGLET Michel	Mairie QUIEVRECHAIN
ZIMMERMANN Daniel	Mairie BRY
COPROS Michel	Mairie GOMMEGNIES
DUROUX Pierre	Mairie AUDIGNIES
DENIS Eric	Mairie THIVENCELLE
BAKALARZ Jean-Jacques	Mairie GUSSIGNIES / Communauté de Communes de BAVAY
ROSSINI Joël	BAVAY
JANIKOWSKI Jean-Luc	Mairie THIVENCELLE
CHOQUE Joseph	Mairie MECQUIGNIES
PLATE Didier	Urbaniste Ville de CONDE-SUR-L'ESCAUT

Exposé :

Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ouvre la séance et aborde la problématique des digues à Thivencelle.

Il présente les objectifs de planning de fin des études pour une approbation du PPRNi fin 2015 – début 2016, en vue de leur annexion au PLU.

Monsieur le Sous-Préfet donne ensuite la parole à M. Didier MAZET-BRACHET, représentant le groupement ALP'GEORISQUES / IMDC, titulaire du marché, pour présenter les résultats des travaux sur l'aléa inondation.

M. MAZET-BRACHET présente ensuite un diaporama expliquant les modalités de qualification de l'aléa inondation par :

- Débordement des cours d'eau (approche géomorphologique et hydraulique) ;
- Inondation par rupture de digue.

Ainsi que les aspects :

- Bande de précaution à l'arrière des digues ;
- Recensement des enjeux.

A la fin de l'exposé, les cartes d'aléas et d'enjeux de chacune des communes sont présentées individuellement et les élus sont invités à faire part de leurs remarques.

M. le Maire de Crespin n'a pas de remarque particulière sur l'aléa mais soulève le problème de l'ouverture des vannes à Angre en Belgique, lors d'épisodes pluvieux importants et que cela provoque des inondations en aval, c'est-à-dire sur la commune.

M. le Sous-Préfet propose d'organiser une réunion avec le gestionnaire du cours d'eau en Belgique.

M. Bernard Wery d'IMDC propose de les contacter.

M. le Maire de Quiévrechain n'a pas non plus d'observation particulière sur les aléas et précise que la Grande Honnelle déverse deux ou trois fois le débit dans l'Aunelle.

M. le Maire de Fresnes-sur-Escaut est d'accord sur la zone d'aléa située au Sud-Ouest de sa commune en précisant qu'il s'agit d'un étang d'effondrement minier mais il n'est pas du tout d'accord avec la zone d'aléa située au Nord-Est. Il veut que l'on revoie la modélisation, surtout sur la zone Est de la RD 935. Il estime que le bureau d'études a surestimé les aléas en les cumulant.

M. le Sous-Préfet demande sur quoi se base la commune pour estimer que les calculs du bureau d'études missionné par l'Etat puissent être faux. Il affirme que l'Etat a un devoir de protection et qu'il ne veut pas minimiser les aléas. Il explique que par ailleurs, les parcelles concernées par cet aléa sont classées en zone N au PLU et qu'elles ne peuvent donc être urbanisées. Il précise aussi que si la commune conteste l'expertise de l'Etat, elle peut très bien faire réaliser une contre-expertise à sa charge.

M. le Maire de Saint-Aybert dit qu'il émettra quelques remarques sur certaines zones d'aléa par écrit.

M. le Maire de Thivencelle insiste sur la zone de sécurité autour des digues et l'impact de ce zonage sur le centre du village.

M. le Sous-Préfet propose qu'une réunion de travail soit programmée entre la commune, la DDTM et le bureau d'études afin de préciser la bande de sécurité après une nouvelle visite de terrain.

Les autres communes présentes n'expriment aucune remarque particulière sur la cartographie des aléas et des enjeux qui leur est présentée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et l'assemblée n'ayant plus de question à poser ou d'avis à exprimer, M. le Sous-Préfet lève la séance.

Point non abordé lors de la réunion :

La DDTM rappelle qu'il est indispensable de tenir compte désormais des cartes des aléas transmises, dans les différentes autorisations et les projets d'urbanismes.